Cahiers de Psychologie Politique

N° 48 | 2026
Psychologie politique de l'intelligence artificielle - Janvier 2026

Montaigne, précurseur dans la lutte pour les droits humains

Jean-Paul NASSAUX

Édition électronique :
URL :
https://cpp.numerev.com/articles/revue-48/2144-montaigne-precurseur-dans-la-lutte-pour-les-droits-humains
DOI : numerev_2701
ISSN : 1776-274X
Date de publication : 01/02/2026

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : NASSAUX, J.-P. (2026) Montaigne, précurseur dans la lutte pour les droits humains. *Cahiers de Psychologie Politique*, (48). https://doi.org/10.34745/numerev_2701

Montaigne est un humaniste du XVIème siècle, dont la pensée a traversé les siècles. Alors que les droits humains sont aujourd'hui menacés, il nous a semblé utile de revenir à sa pensée, montrant que les droits humains font partie intégrante de notre civilisation. Considérant que l'homme doit se dégager des préjugés liés à ses coutumes, il estime que celui-ci est avant tout responsable devant sa conscience, basée sur la raison. Cela étant affirmé, Montaigne s'en prend à des usages, considérés comme normaux à son époque. Il attaque ainsi la torture, allant jusqu'à désapprouver la peine de mort. Il dénonce également les débuts du colonialisme, sur la base des méfaits commis par les conquérants espagnols de l'Amérique du Sud. Il défend aussi, avec fermeté, les victimes des procès en sorcellerie. L'article aborde encore la question de la judéité chez Montaigne, ses considérations sur la politique, l'éducation, la communication. Avec une recommandation : priorité à son jugement.

Mots-clés :
Éducation, Torture, Colonialisme, Judeité

Montaigne, précurseur dans la lutte pour les droits humains

Jean-Paul Nassaux est un historien et politologue, diplômé des Universités de Louvain et de Bruxelles, Il a été directeur de la communication interne et institutionnelle à l'Administration régionale bruxelloise et professeur-expert en institutions belges et européennes dans l'enseignement de promotion sociale (Institut Roger Guilbert, Institut Jean-Pierre Lallemand). Il est aujourd'hui collaborateur scientifique du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), à Bruxelles. Il a publié plusieurs études au CRISP portant sur l'analyse de la vie politique et les institutions de la Région bruxelloise. Ses publications sont disponibles sur le site Cairn Info. Il est aussi membre du comité scientifique de la revue Pyramides du Centre d'études et de recherches en Administration publique (CERAP) de l'Université Libre de Bruxelles, dans laquelle il a codirigé certains numéros et écrit plusieurs articles.

Dernières publications :

Avec Pierre Blaise, secrétaire général du CRISP, « L'année politique 2022 en Région bruxelloise », Courrier hebdomadaire, CRISP,n°2585, 2023, 60 p.

« La sécurité à Bruxelles et le projet de fusion des zones de police », Les @nalyses du

CRISP en ligne, 20 mars 2025, www.crisp.be.

« Défi, un parti moribond ? », Les analyses du CRISP en ligne, 22 mai 2025,www.crisp.be.

« *Il est de rares écrivains, qui s'ouvrent à tout lecteur, quel que soit son âge, à tout moment de sa vie : Homère, Shakespeare, Goethe, Balzac, Tolstoï, mais il en est d'autres dont la signification ne se révèle pleinement qu'à un moment précis. Montaigne est l'un de ceux-là* ». C'est ainsi que Stefan Zweig commence l'ouvrage qu'il a consacré à Montaigne en 1942. Et il précise : « *Il ne faut pas être trop jeune, trop vierge d'expériences et de déceptions pour pouvoir reconnaître sa vraie valeur* »[1]. Par-delà le lien que tisse Zweig entre la barbarie nazie et les guerres de religion du XVIème siècle (Montaigne vécut de 1533 à 1592), c'est une façon éclairante de souligner ce que peut nous apporter une lecture de Montaigne. Ce qu'il y a d'émouvant en lisant Montaigne quand on a déjà parcouru une partie de la vie, c'est de trouver chez un homme qui vécut plus de quatre siècles avant nous, des questionnements, des plaintes, des tentatives de réponses, des désillusions, par lesquels nous sommes, nous aussi, passés. Tout cela exprimé avec un immense talent qui a fait des Essais de Montaigne un chef d'œuvre universel qui a marqué des esprits aussi brillants que Shakespeare, Voltaire, Nietsche, Orson Welles et tant d'autres.

Montaigne, né en 1533 aux confins du Périgord et du Bordelais, d'un père de noblesse récente (descendant d'un marchand de poissons), Pierre Eyquem et d'une mère d'origine marrane (les marranes étaient des juifs convertis au christianisme, le plus souvent pour échapper à l'inquisition), vécut à la terrible époque des guerres de religion (le massacre de la Saint-Barthélemy eut lieu le 24 août 1572. Son amitié avec Etienne de La Boétie, l'auteur du « discours de la servitude volontaire » reste célèbre.

Pourquoi parler de Montaigne aujourd'hui ? Parce que l'universalité de sa pensée a traversé les âges et que ses réflexions, mises en gardes et indignation sont plus que jamais d'actualité dans notre monde actuel où les droits humains sont dangereusement remis en question.

La place accordée à la conscience

Le respect des coutumes et l'attachement à l'état de droit ne prédisposent pas Montaigne à accueillir favorablement les changements révolutionnaires. Sur le plan politique, il est plutôt conservateur. "*Rien ne presse un Etat que l'innovation"*, juge-t-il, "*le changement donne seul forme à l'injustice et à la tyrannie"*(III,9). Montaigne s'affirme "*dégoûté de la nouvelleté, quelque visage qu'elle porte",* car il en a vu "*des effets très dommageable"*(I,23). Il estime "*qu'il y a grand amour de soi et présomption d'estimer ses opinions jusques là que, pour les établir, il faille renverser une paix publique, et introduire tant de maux inévitables, et une si horrible corruption de mœurs que les guerres civiles apportent, et les mutations d'état, en chose de tel poids ; et les introduire en son pays propre"*(I,23). Visant la Réforme, de telles considérations auraient pu être portées contre l'émergence du communisme et la terreur stalinienne. Mais Montaigne n'appartient pas non plus au camp de la répression : il condamnera tout autant la violence des ligueurs (extrémistes catholiques). Car pour lui, il y a des choses qu'un homme ne peut accepter.

Il faut revenir à la place qu'il accordait à la conscience. La question est dès lors de savoir à quoi, chez Montaigne, obéit la conscience. Dans le chapitre intitulé « *De la coutume et de ne changer aisément une loi reçue* » (I,23), Montaigne écrit : « *les lois de la conscience que nous disons naître de nature, naissent de la coutume ; chacun ayant en vénération interne les opinions et mœurs approuvées et reçues autour*

de lui, ne s'en peut déprendre sans remords, ni s'y appliquer sans applaudissements ». Comme l'écrit Marcel Conche, ce passage pose le problème du fondement de la morale et en même temps, il semble ôter tout sens à la notion même de fondement de la morale[2]. En effet, souligne Conche, si la conscience ne fait qu'intérioriser les opinions et les mœurs, ses jugements ou ses avertissements s'expliquent par des causes sociologiques, historiques, mais ils sont en dehors de l'ordre des raisons. S'il n'y a plus que des opinions et des coutumes, les unes aux autres contraires, sans possibilité de trier les bonnes d'avec les mauvaises, tout se vaut et s'égalise. On arrive ainsi au scepticisme moral.

Pour échapper à celui-ci, Pascal n'ouvrira qu'une seule voie : celle de la foi chrétienne. Pour Pascal, il n'y a pas de morale purement humaine, hors de Jésus, tout est négatif[3].

Telle n'est pas du tout l'approche de Montaigne pour lequel, comme le souligne Marcel Conche, subordonner la conscience et la moralité à la religion constitue un renversement de l'ordre. Si l'on veut rendre hommage à Dieu, il faut se mettre en état de le recevoir. C'est la moralité qui peut donc donner droit à la prière. La religion peut, le cas échéant, prolonger la moralité, mais elle présuppose celle-ci. En fait, remarque Conche, Montaigne découvre la conscience morale laïque, cela sans opposer « laïque » et « religieux » : on doit l'obéissance à Dieu si l'on va jusqu'au religieux, mais le premier engagement est vis-à-vis de sa conscience. Et Marcel Conche de citer le passage suivant : « *chacun doit avoir juré à soi-même, ce que les Rois d'Egypte faisaient solennellement jurer à leurs juges : qu'ils ne se dévoieraient de leur conscience pour quelque commandement qu'eux-mêmes leur en fissent* » (III,1)[4]. Pas plus que Pascal, Montaigne ne s'accommode du scepticisme moral, mais il ne va pas, quant à lui, rechercher la solution dans la religion. Il considère que c'est la raison qui doit guider notre conscience : « *la seule raison doit avoir la conduite de nos inclinations* » (II, 8). Ou encore : « *allons constamment après la raison* » (II,16).

Marcel Conche relève que Montaigne parle de la raison tantôt positivement, tantôt négativement. Mais il pense que cette double appréciation repose sur la distinction qu'il y a lieu d'opérer entre le rationalisme comme exigence à l'égard de soi-même, de toujours rendre compte de ses jugements devant sa raison et sa conscience et du rationalisme comme exigence à l'égard des choses de nous livrer leurs raisons. Cornélius Castoriadis considère que pour amener un être humain à la raison, il faut que cesse son adhésion à une institution hétéronome de la société, son intériorisation des représentations où celle-ci s'incarne[5]. N'est-ce pas dans une telle voie que s'engagea Montaigne en affirmant : « *mais le principal effet de sa puissance* –de la coutume- *c'est de nous saisir et empiéter de telle sorte qu'à peine soit-il en nous de nous ravoir de sa prise, et de rentrer en nous pour discourir et raisonner de ses ordonnances. Qui voudra se défaire de ce violent préjudice de la coutume, il trouvera plusieurs choses reçues d'une résolution indubitable, qui n'ont appui qu'en la barbe chenue et rides de l'usage qui les accompagne ; mais ce masque arraché, rapportant les choses à la vérité et à la raison, il sentira son jugement comme tout bouleversé, et remis pourtant en bien plus sûr état* » (I,23) ?

C'est donc en nous libérant, dans notre approche des choses, des a priori générés par les normes et les valeurs qui imprègnent notre collectivité particulière et alors que, rappelons-le, « *chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition* (III,2) », que l'on peut dépasser le scepticisme moral et découvrir une morale universelle. Ce qui permet d'arriver aux droits de l'homme. Surtout quand l'on considère comme Montaigne que *« non parce que Socrate l'a dit, mais parce qu'en vérité c'est mon humeur et à l'aventure non sans quelque excès, j'estime tous les hommes mes compatriotes, et embrasse un Polonais comme un Français, postposant cette liaison nationale à l'universelle et commune* » (III,9).

Le combat contre la torture

Montaigne portera donc un regard sévère sur une série d'usages et d'actions considérés comme tout à fait normaux par la société de son époque.

Ainsi, il va s'en prendre à la torture. Montaigne déteste la cruauté : « *je hais, entre autres vices, cruellement la cruauté, et par nature et par jugement, comme l'extrême de tous les vices* » (II,11). Il explique son rejet : « *je vis en une saison en laquelle nous foisonnons en exemples incroyables de ce vice, par la licence de nos guerres civiles ; et ne voit-on rien aux histoires anciennes de plus extrême que ce que nous en essayons tous les jours. Mais cela ne m'y a nullement apprivoisé. A peine me pouvais-je persuader, avant que je l'eusse vu, qu'il se fût trouvé des âmes si monstrueuses, qui, pour le seul plaisir du meurtre, le voulussent commettre : hacher et détrancher les membres d'autrui ; aiguiser leur esprit à inventer des tourments inusités et des morts nouvelles, sans inimitié, sans profit, et pour cette seule fin de jouir du plaisant spectacle des gestes et mouvements pitoyables, des gémissements et voix lamentables d'un homme mourant en angoisse. Car voilà l'extrême point où la cruauté puisse atteindre* » (II,1). Aussi, le recours à la torture devrait, aux yeux de Montaigne, nous amener à plus d'humilité quand nous portons un regard sur d'autres cultures. Il faut évidemment citer ce passage célèbre du chapitre intitulé « *Des cannibales* » : « *je ne suis pas marri que nous remarquons l'horreur barbaresque qu'il y a en une telle action, mais oui bien de quoi, jugeant bien de leurs fautes, nous soyons si aveugles aux nôtres. Je pense qu'il y a plus de barbarie à manger un homme vivant qu'à le manger mort, à déchirer par tourments et par géhennes un corps encore plein de sentiments* » (I ,31). Mais l'autocritique ne signifie pas complaisance à l'égard de comportements portant atteinte à l'intégrité humaine dans d'autres cultures. Montaigne ajoute en effet : « *nous les pouvons donc bien appeler barbares, eu égard aux règles de la raison, mais pas eu égard à nous qui les surpassons en toute sorte de barbarie ».* La position de Montaigne est donc la suivante : nous ne sommes pas supérieurs aux autres et n'avons pas de leçons à leur donner sur la base de nos coutumes qui peuvent être pires que les leurs, mais nous pouvons, après avoir pris conscience de nos propres méfaits, désapprouver certains de leurs comportements sur la base de la raison et donc au nom de l'universalité. Nous remarquerons que le préalable de la dimension autocritique dans toute posture critique à l'égard de l'autre, collectif ou individuel, est un élément fondamental de l'attitude montanienne. Le passage suivant l'illustre : « *je n'entends pas que nul n'accuse qui ne soit net, car nul n'accuserait ; voire ni net en même sorte de coulpe. Mais j'entends que notre jugement, chargeant sur un autre pour lors duquel il est question, ne nous épargne pas d'une interne juridiction* » (III,8).

Dénoncer la torture est évidemment une priorité pour un humaniste. A une époque où une telle pratique était largement répandue, on peut comprendre que sa mise en cause primait sur toute autre indignation. En écrivant « *tout ce qui est au-delà de la mort simple me semble pure cruauté* » (II,27), Montaigne semble ne pas fort se préoccuper de la peine de mort. Pourtant, on peut également penser qu'il réprouvait celle-ci. Ainsi, ce très beau passage : « *on reprochait, dit-on, à Aristote d'avoir été trop miséricordieux envers un méchant homme. J'ai été de vrai, dit-il, miséricordieux envers l'homme, non envers la méchanceté. Les jugements ordinaires s'exaspèrent à la vengeance par l'horreur du méfait.* Mais, poursuit Montaigne, « *Cela même refroidit le mien. L'horreur du premier meurtre m'en fait craindre un second et la haine de la première cruauté m'en fait haïr toute imitation* » (II,12).

Une des premières dénonciations du colonialisme

Sa haine de la cruauté jointe à son approche autocritique et tolérante à l'égard des autres cultures ne pouvaient qu'amener Montaigne à réprouver les exactions commises par les conquérants espagnols en Amérique. De rares voies s'élevèrent à l'époque, dont la sienne et celles de Jean Bodin et Juste Lipse, pour clamer leur indignation devant de tels agissements. Chez Montaigne, on peut même parler d'un véritable dégoût et son réquisitoire anticipe les critiques qui seront portées à notre époque sur le colonialisme. « *Notre monde vient d'en trouver un autre », écrit-il, « bien crains-je que nous avons bien fort hâté sa déclinaison et sa ruine par notre contagion, et que nous lui aurons bien cher vendu nos opinions et nos arts* » (III,6). Montaigne refuse la condescendance manifestée à l'égard des peuples colonisés : «*la plupart de leurs réponses et des négociations faites avec eux témoignent qu'ils ne nous devaient rien en clarté d'esprit naturelle et en pertinence.* (…) *Et la beauté de leurs ouvrages en pierrerie, en plume, en coton, en la peinture, montrent qu'ils ne nous cédaient non plus en l'industrie* » (III,6).A l'inverse, « *quant à la dévotion, observance des lois, bonté, libéralité, loyauté, franchise, il nous a bien servi de n'en avoir pas tant qu'eux ; ils se sont perdus par cet avantage, et vendus et trahis eux-mêmes* »

(III,6). Visiblement, pour Montaigne, l'Occident n'a pas vraiment apporté la civilisation quand il est arrivé en conquérant : « *au rebours, nous nous sommes servis de leur ignorance et inexpérience à les plier plus facilement vers la trahison, luxure, avarice et vers toute sorte d'inhumanité et de cruauté, à l'exemple et patron de nos mœurs. Qui mit jamais à tel prix le service de la mercadence et du trafic ? Tant de villes rasées, tant de nations exterminées, tant de millions de peuples passés au fil de l'épée, et la plus riche et belle partie du monde bouleversée pour la négociation des perles et du poivre !* » (III,6). L'écoeurement de Montaigne vire à l'emportement quand il relate la façon dont furent traités les rois inca et aztèque et devant ce qu'il appelle une boucherie. Là l'homme de la mesure qu'est Montaigne se fâche : « *à une autre fois, ils mirent brûler pour un coup, en même feu, quatre cent soixante hommes tout vifs, les quatre cents du commun peuple, les soixante des principaux seigneurs d'une province, prisonniers de guerre simplement. Nous tenons d'eux-mêmes* – des conquérants- *ces narrations car ils ne les avouent pas seulement, ils s'en vantent et les prêchent* » (III,6).

La réprobation des persécutions contre la sorcellerie

Nous mentionnerons encore la réprobation de Montaigne devant le sort réservé à celles et à ceux qui sont accusés de sorcellerie, considérés comme possédés du démon et, à ce titre, justiciables de la juridiction inquisitoriale. François Roussel relève très justement qu'un passage du chapitre "*«des boiteux »* indique la véhémence des débats et de l'accusation portée contre ceux qui, comme Montaigne, doutaient de la réalité de cette « causalité diabolique » invoquée comme fondement d'une procédure criminelle. Face à cela, Montaigne est resté ferme : : « *je vois bien qu'on se courrouce, et me défend-t-on d'en douter, sur peine d'injures exécrables. Nouvelle façon de persuader. Pour Dieu merci, ma créance ne se manie pas à coups de poings* » (III,11)[6].

La part de judéité

Montaigne s'est donc indigné de diverses persécutions. Assez curieusement, il ne traite pas de la souffrance des Juifs alors qu'il a une ascendance juive par sa mère. Précisons au passage qu'il avait de mauvais rapports avec celle-ci, mais cela ne semble pas une explication suffisante. « Tout se passe », écrit l'un de ses biographes Jean Lacouture, « comme s'il ignorait la part en lui de judéité. Comme si obsédé par la grande querelle chrétienne, il tenait alors pour marginale la question juive ».

Pourtant, un érudit, fin connaisseur d'Erasme, nous fit remarquer que, s'il admirait Montaigne, une chose le dérangeait chez lui : le fait que Montaigne ne cite jamais Erasme. Or, déclara-il, il était certain que Montaigne connaissait les écrits d'Erasme[7]. Cette intervention suscita notre réflexion. Et nous amena à une hypothèse purement personnelle. Erasme a fait rayonner l'humanisme et certains de ses ouvrages ont été caviardés par la censure catholique. Mais il a aussi commis des textes antisémites. Cela a encore été exposé par le Professeur Thomas Gergely, directeur de l'institut d'études du judaïsme de l'ULB, lors d'une conférence du 20 mai 2019 au CCLJ (Centre communautaire laïc juif). Thomas Gergely note que la haine d'Erasme gagnait en intensité envers les Juifs convertis au christianisme qu'il considérait comme une cinquième colonne. Descendant partiellement de Juifs convertis, Montaigne a pu être choqué par de tels écrits et cela pourrait expliquer, selon nous, qu'il ait décidé d'ignorer Erasme.

Le rôle de la politique

A côté de ses prises de position humanistes, il n'est pas inintéressant d'examiner ce que dit Montaigne sur le fonctionnement de la politique. En dépit de l'absolue différence des contextes entre son univers et le nôtre –guerres de religion et monarchie de droit divin, d'une part, démocratie, d'autre part-, certaines de ses observations sur l'exercice du pouvoir ou sur l'engagement dans la vie politique procèdent d'une telle lucidité qu'elles peuvent susciter en nous d'utiles réflexions sur ce sujet.

Montaigne ne conteste pas le rôle de l'autorité et il est conscient qu'il s'agit d'une tâche difficile : « *le plus âpre et difficile métier du monde, à mon gré, c'est faire dignement le roi. J'excuse plus de leurs fautes*

qu'on ne fait communément, en considération de l'horrible poids de leur charge, qui m'étonne »(III,7). Montaigne, qui a lu Machiavel, considère que l'action politique est une fonction indispensable à la collectivité, mais qu'il s'agit d'une activité particulièrement dure qui ne s'accommode pas de préoccupations morales. « *Il faut laisser jouer cette partie aux citoyens plus vigoureux et moins craintifs »,* écrit-il, « *qui sacrifient leur honneur et leur conscience, comme ces autres anciens sacrifièrent leur vie pour le salut de leur pays ; nous autres, plus faibles, prenons des rôles et plus aisés et moins hasardeux »(* III,1). Ou encore : « *les annales reprochent jusques à cette heure à quelqu'un de nos rois de s'être trop simplement laissé aller aux consciencieuses persuasions de son confesseur. Les affaires d'Etat ont des préceptes plus hardis : « qu'il quitte la cour celui qui veut rester juste»* (Lucain). (…) *De conclure par la suffisance* (valeur) *d'une vie particulière quelque suffisance à l'usage public, c'est mal conclu* »(III,9). On ne peut évidemment comparer les époques, mais on peut déduire que Montaigne ne partagerait pas un poujadisme qui, hélas, refait surface, considérant que les politiques sont contraints de par leurs responsabilités d'opérer parfois des choix qui vont à l'encontre de leurs convictions personnelles.

Montaigne a assumé des charges publiques – il a été maire de Bordeaux, à une période où il s'agissait d'un poste très sensible- et des missions politiques. François Roussel avance l'idée que Montaigne se serait senti sous-employé en la matière et que les regrets qu'il a adressés à l'ancien chancelier Michel de l'Hospital, à propos des éminentes qualités de La Boétie laissées en jachère de son vivant, pourraient aussi être lus en partie comme les siens[8]. Peut-être. Tous les êtres humains sont sujets à des poussées de vanité de ce type. Mais ses écrits révèlent qu'il ne se sentait pas appartenir par nature à la véritable gent politique et que, peu disposé à « sacrifier sa conscience », il n'était pas prêt à payer le prix d'un engagement total dans la vie publique. « *Je suis trop tendre, et par nature et par usage* », indique-t-il, « *les débats contestés et opiniâtrés qui donneraient en fin avantage à mon adversaire, l'issue qui rendrait honteuse ma chaude poursuite, me rongerait à l'aventure bien cruellement. Si je mordais à même, comme font les autres, mon âme n'aurait jamais la force de porter les alarmes et émotions qui suivent ceux qui embrassent tant* » (III ,10). Montaigne est cependant disposé à consacrer une partie de son temps au service de la collectivité, mais pour autant que cela ne porte pas trop atteinte à sa vie personnelle :« *Nature nous a etrennés d'une large faculté à nous entretenir à part, et nous appelle souvent pour nous apprendre que nous nous devons en partie à la société, mais en la meilleure partie à nous* » (II,18). Il ajoutera : « *si quelquefois on m'a poussé au maniement d'affaires étrangères, j'ai promis de les prendre en mains, non pas au poumon et au foie ; de m'en charger, non de les incorporer* (…). *Il faut ménager la liberté de notre âme et ne l'hypothéquer qu'aux occasions justes, lesquelles sont en bien petit nombre si nous jugeons sainement* »(III,10). Désigné maire de Bordeaux, il tracera une ligne de démarcation claire entre sa vie publique et sa vie privée : « *le maire et Montaigne ont toujours été deux, d'une séparation bien claire* »(III,10). Il ne veut pas faire comme son père, qui a également été maire de Bordeaux, dont il se souvenait de « *l'avoir vu en vieil, en mon enfance, l'âme cruellement agitée de cette tracasserie publique, oubliant le doux air de sa maison* »(III,10). « *Il se faut réserver une arrière-boutique toute nôtre, toute franche, en laquelle nous établissons notre vraie liberté et principale retraite et solitude* » (I, 38), voilà un impératif pour Montaigne. Mais il en est un autre, tout aussi catégorique : conserver l'indépendance de son jugement. Il écrit : « *quand ma volonté me donne à un parti, ce n'est pas d'une si violente obligation que mon entendement s'en infecte* »(III,10). Or, les partis – à l'époque la Ligue, ultra-catholique et les huguenots- « *veulent que chacun, en son parti, soit aveugle et hébété, que notre persuasion et jugement serve non à la vérité, mais au projet de notre désir* » (III,10). La participation à un combat commun, sans abandon de sa liberté critique, n'est donc pas une voie aisée. Montaigne le constate : « *mais ce sont princes qui n'acceptent pas les hommes à moitié et méprisent les services limités et conditionnés. Il y a remède ; je leur dis franchement mes bornes ; car esclave, je ne le dois être que de la raison »,* mais il ajoute, « *encore ne puis-je bien en venir à bout* »(III,1).

La communication

La politique est de plus en plus liée à la communication et l'on constate trop souvent la priorité accordée par les responsables politiques aux effets médiatiques sur la prise en charge réelle d'un problème. Des

stratégies très élaborées d'occupation des grands médias sont mises en place. Si le phénomène a pris aujourd'hui une ampleur sans précédent, il n'est pas neuf. Montaigne le remarquait déjà à son époque : « *c'est agir pour sa réputation et profit particulier, non pour le bien, de remettre à faire en la place ce qu'on peut faire en la chambre du conseil, et en plein midi ce qu'on eût fait la nuit précédente, et d'être jaloux de faire soi-même ce que son compagnon fait aussi bien* » (III, 10). Notons que les intellectuels médiatiques qui sévissent aujourd'hui – ceux que Milan Kundera qualifiait de « danseurs » dans son livre *La lenteur*- n'auraient pas trouvé grâce à ses yeux. Montaigne considérait en effet que « *qui n'est homme de bien que parce qu'on le saura, et parce qu'on l'en estimera mieux après l'avoir su ; qui ne veut bien faire qu'en condition que sa vertu vienne à la connaissance des hommes, celui-là n'est pas homme de qui on puisse tirer beaucoup de service* » II,16).

L'éducation

Comme on le sait, la possibilité de porter un jugement critique et rationnel, démarche impérative chez Montaigne, que ce soit sur nos actes ou sur la politique dépend de l'éducation que nous avons reçue. Parlant de l'éducation, Montaigne recommande pour l'enfant un précepteur qui eut plutôt la tête bien faite que bien pleine et «– qu'à l'enfant- *on lui fasse tout passer par l'étamine et ne loge rien en sa tête par simple autorité ou à crédit ». « Les principes* d'*Aristote ne lui soient principes »,* recommande-t-il, « *non plus que ceux des stoïciens et des épicuriens. Qu'on lui propose cette diversité de jugements : il choisira s'il peut, sinon il demeurera en doute. Il n'y a que les fols certains et résolus* » (II, 26).

La trajectoire de Montaigne dans cette période troublée du XVIéme siècle, où la violence religieuse a très vite assombri la lumière qu'a fait rayonner la Renaissance, est celle d'un humaniste. Non exempte de faiblesse –certains l'accusent d'avoir manqué de courage en certaines circonstances de sa vie-, mais animée par la volonté de toujours garder intacte son indépendance de jugement – « *le jugement doit tout partout maintenir son droit* »(II,17)- et sa préoccupation morale –« *et que toutes choses ne sont pas loisibles à un homme de bien pour le service de son roi ni de la cause générale et des lois* (III,1). C'est ce qui lui permettra d'identifier et de condamner l'inacceptable.

L'intolérance qui génère la cruauté ne disparaît hélas jamais. Mais il y a toujours eu des hommes pour s'élever contre elle au nom d'une morale universelle. Retourner au témoignage de leurs combats ne peut que raffermir notre faculté d'indignation. Constatons, hélas, que la torture est encore largement présente dans le monde.

La présente étude est basée sur les œuvres complètes de Montaigne publiées dans la collection l'Intégrale par les éditions du Seuil.

[1]
___ S. ZWEIG, *Montaigne,* Quadrige, PUF, Paris, 1982, pp.13-14.

[2]
___ M. CONCHE, *Montaigne et la philosophie,* PUF, Perspectives critiques, Paris, 1996, p.112.

[3]
___ M. CONCHE, *op.cit.,* p.113 et F. ROUSSEL, *Montaigne le magistrat sans juridiction,* Michalon, Paris, 2006, pp. 79 et 85.

[4]
___ M. CONCHE, *op.cit.,* 117-118.

[5]
___ C.CASTORIADIS, *Fait et à faire. Les carrefours du labyrinthe, V,* Seuil, Paris, 1997, p.44.

[6]
___ F. ROUSSEL, *op. cit.,* p.44.

[7]
___ Le Professeur à la Sorbonne Michel Magnien explique que Montaigne a plus que certainement été influencé par Ersame, notamment en matière d'éducation. Il relève des points communs entre les deux auteurs. Mais il juge le sujet « embarrassant », notant qu'Erasme n'est salué qu'une seule et unique fois dans les Essais. Il évoque diverses hypothèses pour expliquer ces réticences, mais n'aborde pas la question de l'antisémitisme. Cfr M. MAGNIEN, « Montaigne et Erasme : bilan et perspectives, in *Montaigne & the Low Countries(1580-1700), P.J.Smith & K.P.E Enenkel édd. Brill (coll. Intersections n°8), 2007, p.17-45.*

[8]
___ F. ROUSSEL, *op. cit.,* p.28.